



**UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)**

**PROCÈS-VERBAL**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU**

**VENDREDI 2 OCTOBRE 2015**

**Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents :**

M. Luc HITTINGER, Président de l'Université

Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

M. Patrick CEGIELSKI

M. Jean-Claude DRIANT

Mme Caroline OLLIVIER-YANIV

M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE

Collège B – dit « des autres enseignants » :

Mme Vèrène CHEVALIER

M. Arnaud THAUVRON

Mme Isabelle COLL

M. Philippe THIARD

M. Christian CUESTA

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme Marie-Agnès DESPRÈS

M. Julien GIRAL

Collège dit « des usagers » :

*Titulaires*

M. François-Antoine CASCIANI

**Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents par procuration :**

Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

M. Claude BARREIX (procuration donnée à M. Patrick CEGIELSKI)

M. Christian TUTIN (procuration donnée à Mme Vèrène CHEVALIER)

Collège B – dit « des autres enseignants » :

Mme Pascale FANEN (procuration donnée à M. Arnaud THAUVRON)

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme Joëlle FAURE-DUNABEITIA (procuration donnée à Mme Caroline OLLIVIER-YANIV)

Collège des personnalités extérieures :

*Titulaires*

M. Marc GOGNY (procuration donnée à M. Philippe THIARD)

Mme Laëtitia KRUSZYNSKA (procuration donnée à M. Julien GIRAL)

Mme Jeannick LE LAGADEC (procuration donnée à Mme Vèrène CHEVALIER)

Mme Isabelle SACHOT-MOIREZ (procuration donnée à M. Luc HITTINGER)

M. Frédéric MORET (procuration donnée à M. Christian CUESTA)

M. Jean-François ONETO (procuration donnée à M. Christian CUESTA)

M. Pierre SERNE (procuration donnée à M. Julien GIRAL)

**Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient présents ou représentés :**

M. Gaël BLANC, Direction des Affaires Juridiques et Générales  
 Mme Emmanuelle BOSIO, Direction des Affaires Juridiques et Générales  
 M. Manuel BOUARD, Directeur général des services adjoint aux moyens  
 Congrès 2000, Sténotypie  
 Mme Liliane FINEZ, Directrice générale des services adjointe formation et accompagnement de  
 l'étudiant  
 M. Laurent GADESSAUD, Directeur de l'IUT Créteil-Vitry  
 Mme Béatrice GILLE, Rectrice de l'Académie de Créteil (représentée par Mme Suzanne ABKARI)  
 Mme Anne-Lise HUMAIN-LAMOURE, Directrice de l'UFR Lettres et Sciences Humaines  
 M. Joan LE GOFF, Directeur de l'UFR Sciences Économiques et de Gestion  
 Mme Brigitte MARIN, Directrice de l'ESPE  
 M. Antoine METER, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau\*  
 M. Olivier MONTAGNE, Assesseur à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire-Santé\*  
 M. Jacques MOSCOVICI, Directeur de l'UFR Sciences et Technologie  
 M. Didier NICOLLE, Vice-président à la Stratégie et au Développement  
 M. Yves PALAU, Vice-président du Conseil des Études et de la Vie Universitaire  
 Mme Claude PASQUIER, Direction des services financiers  
 Mme Florence RIOU, Direction des Affaires Juridiques et Générales  
 M. Renaud SIOLY, DRH  
 M. François TAVERNIER, Directeur général des services  
 M. Philippe VERSCHEURE, Agent comptable

**Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient absents et non représentés :**

Collège dit « des usagers » :

*Titulaires*

Mme Maëly CANTUEL  
 Mme Cécilia KOCH  
 M. Annaël LOMBE  
 M. Vincent VIVIANI

*Suppléants*

M. Yoro FALL  
 Mme Éléa GAILLARD  
 M. Nourad MAECHA  
 M. Alexandre MARQUET  
 Mme Agathe THORSTEINSSON-BURLIN

Collège des personnalités extérieures :

*Titulaires*

M. Christophe LAFOND

*Suppléants*

Mme Brigitte JEANVOINE  
 Mme Geneviève SERT  
 M. Jean-Luc LAURENT

**Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient absents et non représentés :**

Mme Patricia ALBANÈSE, Assesseure à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire  
Mme Élisabeth ALIMI, Direction du SCUIO-BAIP  
M. Dominique ARGOUD, Directeur de l'UFR SESS-STAPS  
M. Jean-David AVENEL, Directeur de l'UFR AEI  
M. Matthias BEEKMANN, Directeur de l'OSU  
Mme Patricia DE BERNARDI, Directrice du SUMPPS  
M. Philippe BIZEUL, Vice-président aux partenariats économiques  
Mme Julie CHENAYE, Responsable du service Vie de campus  
M. Pierre COURAUD, Directeur opérationnel du projet Nouvelle Université  
M. Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ, Directeur de l'UFR de Médecine  
Mme Dimitra GAKI, Direction du patrimoine et maintenance immobilière  
M. Romain GHERARDI, Assesseur à la Commission de la Recherche-Biomédecine  
Mme Lucie GOURNAY, Vice-présidente du Conseil Scientifique  
M. Jean-Jacques ISRAËL, Directeur de l'UFR de Droit  
M. Bernard JACQUET, Direction de la recherche et de la valorisation  
M. Stéphane JAFFARD, Assesseur à la Commission de la Recherche  
M. Jean-Marie JOURAND, Directeur du service Communication  
M. Thomas KHABOU, Vice-président Étudiant  
Mme Élise LAMARE, Assesseure formation continue  
Mme Corine LARRUE, Directrice de l'Institut d'Urbanisme de Paris  
Mme Sophie MAZENS, Directrice du SCD  
M. Jean-François PICARD, Directeur de l'IPAG  
M. Alain ROSSI, Directeur des systèmes d'information  
Mme Nathalie SAYAC, Assesseure au Commission de la Formation et de la Vie Universitaire  
M. Martin SCHWEEL, Assesseur Relations internationales  
Mme Claire SOTINEL, Vice-présidente Relations Internationales  
M. Guillaume VIOLET, Directeur du Cabinet du Président de l'Université

**SOMMAIRE**

---

1.	VIE DE L'ÉTABLISSEMENT .....	5
1.1.	Point d'étape sur le projet de création de la nouvelle université .....	5
2.	QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES .....	7
2.1.	Approbation des dotations « formation et recherche » pour le budget 2016.....	7
3.	POINT RESSOURCES HUMAINES .....	10
3.1.	Approbation de la politique d'emploi du second degré 2016 .....	10
4.	QUESTIONS DIVERSES .....	12
4.1.	Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration du 26 juin 2015 et du 11 juillet 2015.....	12

*La séance est ouverte à 9 heures 47 sous la présidence de Monsieur Luc HITTINGER.*

**Le Président** accueille Joan LE GOFF, qui a été élu directeur de l'UFR (Unité de Formation et de Recherche) de sciences économiques et de gestion.

**M. LEGOFF** se présente. Il travaille à l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) depuis 20 ans et il est professeur en sciences de gestion, en poste depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015. Le 24 septembre, il a été élu par le conseil de gestion à la direction de l'UFR.

**Le Président** informe le Conseil d'Administration que le nombre d'étudiants inscrits à l'université est d'environ 900. Sur Sénart, même si de gros efforts ont été effectués, il reste des ajustements à faire pour répondre à certaines demandes. Il s'écoule environ une vingtaine de jours entre le moment où les étudiants sont inscrits et celui où ils reçoivent leur carte d'étudiant, mais on s'efforce de réduire ce délai. Une discussion sur ce sujet a eu lieu dans la semaine avec les directeurs de composante. Le mode d'inscription des étudiants évoluera.

**M. CASCIANI** demande que les scolarités soient formées aux agendas en ligne qui viennent d'être lancés, afin que ce dispositif soit efficace et que les étudiants puissent être informés en temps réel.

**M. TAVERNIER** précise que :

- Les étudiants ont la possibilité d'avoir un agenda en ligne, connecté à ADE.
- Il faut que les directions des composantes soient informées de l'existence de ces services, qu'elles s'en saisissent et qu'il y ait une formation spécifique composante par composante.
- L'équipe de direction souhaite qu'ADE soit utilisé de manière beaucoup plus approfondie qu'actuellement.

**Le Président** évoque le dispositif des « 60 premiers jours ». Une première analyse sera faite en novembre pour voir comment adapter et améliorer ce dispositif pour l'année prochaine.

## **1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT**

### **1.1. Point d'étape sur le projet de création de la nouvelle université**

**M. NICOLLE** présente les avancées du projet depuis le Conseil d'Administration du 18 septembre. D'autres séminaires se sont tenus avec les directeurs de laboratoire et un séminaire a eu lieu le 23 septembre avec les directeurs de composante et les directeurs de laboratoire.

Dans la semaine du 28 septembre, il y a eu 6 amphis de concertation (un par champ disciplinaire large). Un septième aura lieu dans l'après-midi du 2 octobre sur le site de Champs-sur-Marne sur les thématiques Économie, Gestion, Administrations et Échanges Internationaux (AEI), Sciences politiques. Jusqu'à présent, les séminaires ont réuni plus de 150 personnes et ils ont donné lieu à des débats et des échanges riches et variés. Quelques inquiétudes ont été exprimées. Il existe une crainte que le lien de proximité qui a pu être construit dans la vie de l'UPEC soit distendu par la nouvelle université. D'autres inquiétudes portent sur l'émergence d'ensembles plus larges en termes de composantes. Des préoccupations ont aussi été exprimées par les personnels Bibliothèque, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Social, Santé (BIATSS).

Lors de ces réunions, ont été abordées notamment les questions suivantes :

- Les relations entre les champs larges et les projets inter champs.
- La question de l'international.
- Les partenariats qui doivent être noués au-delà de l'UPEC et de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM), avec des universités de Paris intra-muros et avec des universités internationales, mais aussi des partenariats socio-économiques.
- La question des espaces de coordination entre UFR ou instituts au sein d'un même champ, et des espaces de coordination en lien avec l'articulation formation/recherche.
- La question de la couverture territoriale, qui a été abordée sous différents aspects, à travers des logiques partenariales et à travers des logiques de renforcement de certains sites.
- La question des disciplines et de l'interdisciplinaire. Travailler sur l'interdisciplinaire suppose qu'en amont les disciplines soient fortes et puissent s'exprimer. La question a tourné notamment autour de la taille des ensembles qui pourraient être constitutifs de la future université.

Une synthèse par champ disciplinaire va être rédigée. Les suites qui seront données à ces réflexions ne seront pas forcément les mêmes d'un champ à l'autre, parce que les préoccupations et les degrés de maturation du projet au sein des champs ne sont pas tout à fait identiques. De nouvelles séances de travail seront proposées.

La venue de deux experts de l'European University Association (EUA), qui avait été annoncée lors du Conseil d'Administration du 18 septembre, est confirmée. Cette visite aura lieu le 16 octobre de 11 heures à 13 heures et donnera lieu à une conférence et un débat sur les évolutions de l'enseignement supérieur et de la recherche dans l'espace européen et international.

Deux amphis avec les étudiants et les personnels BIATSS de l'UPEC et de l'UPEM sont en cours de préparation. L'un aura lieu à Créteil et l'autre à Marne-la-Vallée.

**Mme CHEVALIER** souhaite obtenir des explications sur le vocabulaire utilisé : « champ », « pôle ».

Elle demande si les 6 séminaires ont réuni plus de 150 personnes *en cumulé*.

Enfin, elle souhaite obtenir des précisions sur les débats relatifs aux espaces de coordination.

**M. NICOLLE** précise que :

- Le projet de création de la nouvelle université s'inscrit dans une logique de concertation et chacun a pu s'exprimer librement et abondamment.
- Les 6 séminaires ont réuni plus de 150 personnes en cumulé. Le nombre de participants a été variable (entre 20 et 60 personnes) en fonction des champs et il a permis un brassage d'idées très satisfaisant.

**M. MOSCOVICI** signale que c'est le séminaire champ sciences exactes qui a réuni le plus de personnes (plus de 60), et que les animateurs de ce séminaire n'étaient pas tous d'accord entre eux sur le projet. Le problème de la gouvernance de la nouvelle université et du périmètre des futures composantes a fait l'objet de discussions. Des inquiétudes sont apparues dans certains champs comme la biologie, dont les personnels craignent fortement d'être déplacés de la faculté des sciences vers une faculté de médecine. Le directeur de la faculté de sciences a rassuré les biologistes en leur disant qu'il souhaitait absolument qu'ils restent dans cette faculté. Une discussion a aussi eu lieu sur la séparation des périmètres de la recherche et la pédagogie. Un grand champ Mathématiques et Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication (STIC) est proposé par l'UPEM et par beaucoup de personnels de l'UPEC. On a regardé s'il serait possible de différencier les laboratoires ou les instituts de recherche par rapport à la pédagogie.

**Le Président** fait remarquer que le Conseil d'Administration lui a demandé de développer la concertation sur le projet au travers d'un certain nombre d'amphithéâtres mais qu'il n'est pas forcément aisé pour tous les collègues d'y participer. Ces débats vont continuer, notamment avec des étudiants, des BIATSS et des personnalités européennes. Le Président remercie Didier NICOLLE (UPEC) et Muriel JOUGLEUX (UPEM) du travail fait, en lien avec la direction opérationnelle du projet.

## 2. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

### 2.1. Approbation des dotations « formation et recherche » pour le budget 2016

**Le Président** rappelle que chaque année le Conseil d'Administration vote des enveloppes globales en matière de formation et de recherche pour le budget de l'année suivante, et que ces sommes sont ensuite discutées et réparties par les deux commissions : la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU) et la Commission Recherche.

**M. CUESTA** présente les enveloppes attribuées pour 2016. On ignore quel sera le montant de la dotation de l'État à l'UPEC.

Une enveloppe est allouée au fonctionnement et une autre à l'investissement. Globalement, on constate une augmentation de 300 000 €.

#### Fonctionnement

Pour les projets pédagogiques innovants, l'enveloppe de 350 000 € attribuée en 2014 est conservée. Pour la dotation des équipes de recherche, l'enveloppe progresse de 25 000 € afin de financer les primes de 1 000 € pour les nouveaux maîtres de conférences stagiaires et de renforcer la compétitivité de l'UPEC dans les appels d'offres.

#### Investissement

L'enveloppe augmente également.

La dotation aux composantes sera attribuée ultérieurement. Une partie de l'amortissement formation sera prise en charge en central, ce qui est déjà le cas pour la partie recherche. Au moins 10 % de la dotation aux composantes y seront consacrés.

**Mme CHEVALIER** souhaite savoir ce que l'on entend par « amortissement » à propos de la formation.

Elle demande si la dotation 2016, qui serait identique à celle de 2015, serait inférieure à celle de 2014. Pour les questions de dotation recherche, elle est en baisse.

**M. CUESTA** explique que :

- L'UPEC décide d'allouer l'enveloppe globale et ses ressources propres à des projets pédagogiques innovants.
- Globalement, sur l'UPEC la masse salariale des titulaires augmente, or les charges sociales liées aux titulaires, en particulier et les pensions civiles, sont plus élevées que le régime général. Comme l'État ne verse pas d'équivalent sur cette partie, on a choisi collectivement de ne pas augmenter le fonctionnement pour pouvoir développer l'emploi. Pour cette raison, l'UPEC a pu

transformer des postes de contractuel en postes de titulaire. Comme ces postes résultent d'une décision de l'UPEC, l'État ne les rembourse pas spécifiquement.

- Pour la recherche, une enveloppe est allouée en fonction du nombre d'enseignants-chercheurs dans les équipes. Une partie de cette somme est consacrée à des projets, des appels d'offres, etc.

**M. TAVERNIER** précise que :

- Pour les composantes non technologiques ou scientifiques, les investissements pédagogiques sont très majoritairement consacrés aux salles informatiques des composantes et ils peuvent être amortis dès le premier euro.
- La dotation recherche ne comprend pas toutes les dépenses de recherche de l'université. À l'échelle budgétaire globale de l'UPEC, notamment du fait de la politique RH d'augmentation du potentiel de recherche par des transformations de postes du second degré en postes de maître de conférences, la masse salariale affectée à la recherche a augmenté durant les dernières années. La baisse de la dotation est réalisée sur la politique scientifique.

**Le Président** ajoute que :

- En 2014, l'équipe de direction a souhaité accompagner les équipes pour qu'elles puissent passer au mieux le cap de l'évaluation par l'AERES. En 2015, le gel des dotations de l'État est passé de 600 000 € à 1,2 M€ et il a fallu voir comment répartir cette hausse. L'équipe de direction a essayé de toucher le moins possible à la recherche.

**M. CUESTA** précise qu'actuellement la partie de la charge d'amortissement pèse sur les formations. En assumant une partie de cette charge, l'université donnera plus de marges de manœuvre aux composantes. Cette aide a été demandée par les directeurs de composante.

**M. MOSCOVICI** souligne que la charge d'amortissement pèse sur le budget de fonctionnement. Quand **M. MOSCOVICI** a pris ses fonctions, cette charge était de 450 000 €. En 2015, elle est passée à 360 000 €. Il remercie la présidence de l'université d'accepter la demande que faisaient les directeurs de composante depuis plusieurs années, de les aider dans la prise en charge des amortissements de fonctionnement.

**Le Président** propose de passer au vote.

**M. BLANC** donne lecture des procurations.

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les dotations « formation » et « recherche » pour le budget 2016.**

### 3. POINT RESSOURCES HUMAINES

#### 3.1. Approbation de la politique d'emploi du second degré 2016

**M. CUESTA** rappelle que la campagne d'emploi est divisée en deux parties : dans un premier temps, les enseignants ; dans un deuxième temps, les enseignants-chercheurs et les BIATSS.

Il présente des données issues de PERSÉ (Prestations et Échanges sur les Ressources humaines du Supérieur à l'usage des Établissements), un site Internet du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les données les plus récentes sont celles de 2013-2014.

Entre 2009 et 2013, la part des enseignants-chercheurs (professeurs d'université et maîtres de conférences) a augmenté tandis que celle des enseignants du second degré a régressé. L'arrivée de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) en 2007 à l'UPEC a amené un nombre important d'enseignants du second degré. Depuis cette époque, il y a des transformations régulières, année après année, de postes d'enseignant du second degré en postes d'enseignant-chercheur, ce qui explique la réduction de la part des enseignants du second degré et la progression de celle des enseignants-chercheurs.

Sur l'année 2013-2014, 31,3 % des personnels enseignants de l'UPEC étaient des enseignants du second degré. En ce qui concerne la répartition de ses enseignants-chercheurs entre maîtres de conférences et professeurs d'université, l'UPEC est une université comme les autres, avec un ratio de deux tiers/un tiers. En revanche, elle a une quantité importante d'enseignants du second degré, en raison de l'apport de l'IUFM en 2007.

Dans les données de PERSÉ, l'UPEC est classée dans les universités pluridisciplinaires avec santé. Le Ministère ne veut pas faire de statistiques sur les universités pluridisciplinaires avec santé et École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPÉ), les universités pluridisciplinaires avec santé, ESPÉ et Institut Universitaire de Technologie (IUT), etc. Or les universités pluridisciplinaires avec santé n'ont pas toutes une ESPÉ et il est donc difficile de les comparer.

Les universités pluridisciplinaires avec santé ont en moyenne environ 20 % d'enseignants du second degré et 80 % d'enseignants-chercheurs. La moyenne nationale de toutes les universités est à peu près sur le même ratio, alors que la part des enseignants du second degré de l'UPEC (31,3 %) est largement supérieure au 20 % du national. Beaucoup d'universités qui ont intégré des IUFM sont dans cette situation.

L'ESPÉ est la composante qui a le plus d'enseignants du second degré. Viennent ensuite les deux IUT (Créteil-Vitry et Sénart-Fontainebleau), ce qui est classique dans la structure des universités en France, et

la composante Sciences de l'Éducation et Sciences Sociales–Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (SESS–STAPS).

Sur l'année 2013–2014, l'UPEC a eu 365,7 ETPE (équivalents temps plein emploi) en enseignants du second degré.

Un graphique montre le taux de service par composante. Le taux de service est le nombre d'heures effectuées par les permanents de l'UPEC, ramené au nombre d'heures statutaires avec une norme de 192 heures pour les enseignants chercheurs et de 384 heures pour les enseignants du second degré. Le taux de service serait de 1 si personne ne faisait d'heures complémentaires. Le taux de service avec référentiel comprend les stages, les encadrements de groupe, les projets tutorés et l'encadrement pédagogique qui n'est pas du face-à-face avec des étudiants. Le référentiel peut faire varier fortement le coefficient. Par exemple, le taux de service avec référentiel de l'IUT de Sénart–Fontainebleau durant l'année 2013–2014 est de 1,805, ce qui veut dire que les personnels permanents de cette composante ont effectué 80 % d'heures complémentaires. Le taux de service sans référentiel de cet IUT est de 1,453. Dans les composantes qui ont beaucoup d'étudiants en stage, le taux de service varie fortement selon qu'il est calculé avec ou sans référentiel.

La politique d'emploi de l'UPEC vise à maîtriser sa masse salariale et ses emplois et à poursuivre les transformations de postes d'enseignant du second degré en postes d'enseignant-chercheur, tout en trouvant un équilibre entre le renforcement de la recherche et les heures d'enseignement en face-à-face, d'où la réduction du nombre de transformations de postes.

22 postes d'enseignant du second degré sont actuellement vacants. 22 demandes de publication et 4 demandes de création supplémentaire ont été faites. L'équipe de direction propose donc la publication des 22 emplois mais elle ne propose pas de création de postes d'enseignant du second degré. Aujourd'hui l'UPEC ne sait pas combien d'emplois le Ministère lui accordera. Généralement, elle ne le sait qu'après le vote de la campagne d'emploi complète des Enseignants-chercheurs et des BIATSS qui complète celle des seconds degrés.

**Le Président** invite les membres du Comité technique et les membres du Conseil Académique à s'exprimer puisque ces instances ont déjà été consultées sur la politique d'emploi du second degré 2016.

**Mme CHEVALIER** fait remarquer que le tableau présenté au Comité technique a été modifié.

**M. CUESTA** répond que :

- Les principales remarques du Comité technique ont porté sur les demandes de création de poste. L'équipe de direction a expliqué qu'elle n'allait pas créer de postes parce qu'elle ne savait pas ce que déciderait le Ministère. Si des postes d'enseignant du second degré étaient créés mais que le Ministère n'accordait pas de créations de postes, il faudrait transformer des postes d'enseignant-chercheur en postes d'enseignant du second degré.
- Le Système de répartition des moyens à la performance et à l'activité (SYMPA) n'est pas favorable à l'UPEC. Toutes les autres statistiques du Ministère montrent que l'UPEC est sous-encadrée, que ce soit en enseignants et surtout en BIATSS. Or d'après la presse, SYMPA sera également utilisé durant l'année 2015-2016. On peut être rassuré sur le nombre de poste qu'on aura.
- Lors du vote sur la politique d'emploi du second degré 2016, le Comité technique s'est abstenu à l'unanimité parce que l'ensemble des membres ont souhaité à la fois ne pas bloquer cette campagne et montrer au Ministère qu'ils souhaitaient la création de postes. Au Conseil Académique, il y a eu 3 abstentions et tous les autres membres ont voté pour.

**Le Président** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve à la majorité (0 contre, 6 abstentions) les 22 publications de postes.**

#### **4. QUESTIONS DIVERSES**

##### **4.1. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration du 26 juin 2015 et du 11 juillet 2015**

**M. GIRAL** rectifie une intervention qui lui est attribuée à la page 15 du procès-verbal de la séance du 26 juin 2015 : « M. GIRAL donne lecture de la déclaration de la SNESUP FSU ». Il ne s'agit pas du SNESUP-FSU mais du SNASUB-FSU.

**Mme CHEVALIER** se réjouit que, comme elle l'avait demandé, une de ses interventions en séance du 26 juin ait été intégralement réécrite. En revanche, elle signale que l'expression « la direction de l'Université », qui lui est attribuée à plusieurs reprises, ne fait pas partie de son vocabulaire. De plus, elle fait remarquer que, dans ses interventions où elle cite les attendus du projet de résolution, il manque des guillemets.

**Le Président** prévoit de mettre des guillemets aux endroits que Mme CHEVALIER indiquera.

**M. MOSCOVICI** signale une erreur sur le pied de page du document : il est indiqué « vendredi 7 novembre 2014 » au lieu de « vendredi 26 juin 2015 ».

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les procès-verbaux des séances du 26 juin et du 11 juillet 2015.**

**Le Président** propose de tenir dès à présent une réunion du Conseil d'Administration restreint.

*La séance est levée à 10 heures 54.*